



2335, route du Fleuve
Les Éboulements (Québec)
G0A 2M0

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST DONNÉ par le soussigné,

Que le règlement intitulé *Règlement 304-26 sur la gestion contractuelle* est entré en vigueur le 7 juillet 2026.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures régulières d'ouverture de même que sur le site Internet (www.leseboulements.com).

DONNÉ AUX ÉBOULEMENTS, CE 7^{ÈME} JOUR DE JUILLET 2026.

Jean-Sébastien Pilote
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Jean-Sébastien Pilote, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité des Éboulements, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis à l'endroit désigné par le conseil municipal et publié sur le site Internet de la Municipalité.

DONNÉ AUX ÉBOULEMENTS, CE 7^{ÈME} JOUR DE JUILLET 2026.

Jean-Sébastien Pilote
Directeur général et greffier-trésorier